



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 015-211500855-20230615-2023_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 15 juin 2023

Délibération : N° 2023-17

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 15 Juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 06 juin 2023

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, THER Benoit; Mmes CHASSAGNE Chrystel, AMARAL Emmanuelle, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine, TOURLAN Anne.

Absent(s) :

excusés: M. LAMOUREUX Nicolas et Mme PUYBOUFFAT Delphine

Secrétaire de séance :

M. BENOIT THER

CREATION EMPLOI NON TITULAIRE: d'adjoint technique principal de 1ère classe – contractuel au 01/09/2023

DELIBERATION

Le maire rappelle au conseil municipal:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au financement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 02/12/2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi non titulaire d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – contractuel, en raison du départ à la retraite pour carrière longue de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire affecté à la cantine et au péri-scolaire.

Le maire propose à l'assemblée,

- **La création d'un emploi** adjoint technique principal de 1ère classe catégorie c non titulaire hebdomadaires, pour exercer les fonctions de cuisinier affecté à l'école et d'agent (périscolaire), à compter du 1er septembre 2023 ;

Le candidat est titulaire d'un CAP et BEP Cuisine et de 22 ans d'expérience professionnelle;

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 448, majoré 393 correspondant à l'échelle de rémunération de l'emploi de adjoint technique principal de 1^{ère} classe

L'agent sera affilié à l'IRCANTEC

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2023:

Emploi: adjoint technique principal de 1ère classe contractuel : ancien effectif : 0
nouvel effectif: 1

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE: d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article : 64131

ADOpte : à la majorité des membres présents

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Emis et rendu exécutoire

le 15 juin 2023

Reçu en Préfecture

le 21 juin 2023

Publié ou notifié

le 21 juin 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2023

Le Maire

Gérard PRADAL

